

RAPPORT DU TRAVAIL FAIT PAR LES CONSTRUCTEURS CANADIENS.

[Suite de la page 1.]

sur les éperons et les voies d'évitement. En général tous les besoins de l'armée ont été promptement et complètement satisfaits et des têtes de lignes avancées ont été établies à mesure que la situation tactique se développait.

Un bataillon des troupes canadiennes de chemins de fer était employé à construire une voie large, en septembre, dans la région S. de C. Durant tout le mois le travail de cette unité a consisté à construire des éperons et des voies d'évitement pour des stations importantes, à empierrer et à compléter les voies existantes et à installer des postes d'approvisionnement d'eau.

SUR LES LIGNES VOLANTES.

Six bataillons de troupes canadiennes de chemins de fer furent employés la plupart du temps à la construction de lignes légères et à des travaux d'entretien ou de réparations. Dans le secteur du centre le travail consistait surtout dans l'entretien des lignes existantes et dans leur amélioration générale, tel que réduction des rampes, et reconstruction partielle de plusieurs des lignes les plus importantes. Plusieurs courts éperons et voies d'évitement furent construits comme conséquence de notre avance vers l'est. Près de 300 ruptures dans la ligne, causées par le feu de l'ennemi, furent réparées par une seule unité dans cette région.

Un autre bataillon dans le même secteur fut chargé de construire une ligne volante sur un terrain pratiquement plat, qui, avant l'avance des Allemands en avril, étaient parsemé d'habitations et de hameaux et coupé de centaines de petits fossés d'irrigation. Il présentait donc peu d'obstacles naturels à la construction d'une voie ferrée. La fin d'août vit l'ennemi en pleine retraite dans ce secteur, sa première ligne ayant été retirée vers l'est à une distance variant de un à trois milles de ses positions les plus avancées en mai. Le point où la résistance allemande se ferait plus ferme et amènerait ainsi de nouveau un front stationnaire restait incertain, et ceci rendit inopportune la construction d'un système de distribution très élaboré dans aucune zone. Il fut donc décidé de continuer la construction de lignes allant vers l'ouest et vers l'est, de tenir les têtes de lignes aussi rapprochées que possibles de notre front mobile et d'attendre pour construire les lignes latérales et les éperons de distribution, que la situation prit une tournure mieux définie. Au commencement du mois, un nouvel élément fut introduit dans la situation par l'occupation du territoire reconquis. Nous voulons parler du vaste système de chemins de fer volants construit d'abord par les Canadiens, puis développé par l'ennemi et retombant entre nos mains. Encore que presque tout l'acier avait été enlevé de la ligne, le reste du système était presque partout en parfait état et les progrès dans la construction en furent grandement accélérés.

"Un programme considérable de construction de voies volantes a été exécuté dans le secteur nord pour préparer l'offensive que poursuivent à l'heure actuelle les secondes armées belge et britannique. L'ennemi s'était retiré à plusieurs endroits dans ce secteur, avant notre attaque, et la tâche de le suivre avec des lignes volantes était parfois rendue difficile par le fait qu'en se retirant il avait fait sauter ses propres lignes volantes à toutes les deux rails. De plus le travail était sans cesse dérangé par le feu de l'ennemi. Une seule unité répara 144 ruptures dans la ligne en un mois. Les vieilles lignes anglaises reprises à l'ennemi furent immédiatement reconstruites et remises en usage.

TÂCHES DIVERSES.

La compagnie canadienne des chemins de fer volants fut employée durant le mois à maintenir en opération des chemins de fer volants dans la région la plus avancée et à transporter chaque jour environ 1,400 tonnes de matériel, de rations et de munitions.

La compagnie canadienne des voies larges fut, au commencement du mois, enlevée à son travail dans la région de l'arrière, et rendue responsable du fonctionnement de chemins à voie large dans la zone de l'armée. L'unité au complet a été engagée dans ce travail.

La compagnie canadienne des équipes de locomotives a employé tous les hommes disponibles à l'exécution de travaux pour le compte d'une importante station du nord. Tous les genres de travaux touchant aux locomotives, sont exécutés par cette compagnie pour la station susmentionnée. Et tous les travaux sont exécutés d'une façon satisfaisante.

La compagnie canadienne de constructeurs de wagons a été surtout occupée à construire des wagons de fret, à réparer et à reconstruire des wagons de l'armée, à bâtir de lourdes cabines modèles à signaux et à des travaux divers.

Un travail de sauvetage de grande valeur a encore été exécuté par quelques-unes de nos unités dans les régions avancées.

La physionomie des régions évacuées dans le nord, semble indiquer que l'ennemi a beaucoup souffert de notre bombardement alors qu'il occupait ses anciennes positions; les tranchées, les routes, les positions de combats et autres points de mire étaient grandement endommagés. A certains endroits, de grosses quantités de munitions abandonnées indiquaient une retraite précipitée. On remarqua, cependant, qu'aucune traces de vivres d'aucune sorte n'avait été laissée et que même l'ennemi avait coupé et emporté ce qui avait pu être sauvé de la moisson. D'une façon générale, on peut dire que ses travaux défensifs dans cette région étaient mal construits et d'une nature temporaire.

Quelques-uns de nos commandants de bataillons, au cours de la présente offensive, sont souvent allés en reconnaissance avant l'attaque dans la zone située entre les deux

armées "No man's land". On cite le cas d'un commandant de bataillon qui a suivi la deuxième vague d'attaque de l'infanterie canadienne pour faire une inspection personnelle du terrain. Comme résultat, des renseignements de grande valeur ont été obtenus très de bonne heure.

VOICI UN TABLEAU SOMMAIRE DU TRAVAIL ACCOMPLI EN SEPTEMBRE.

Voies larges—	
Milles établis.....	25-20
" nivelés.....	34-61
" de rampes réparées.....	251-75
" de voies posées.....	261-54
" empierrés.....	226-84
" aplanis.....	179-00
Nombre moyen de milles entretenus	201-53.
Nombre moyen d'hommes employés à la construction chaque jour,	5,188.
Nombre moyen d'auxiliaires au travail chaque jour,	8,202.
Nombre moyen d'hommes occupés à l'entretien des voies chaque jour,	1,530.
Lignes étroites—	
Milles établis.....	54-97
" nivelés.....	79-06
" de rampes réparées.....	113-50
" de voies posées.....	105-35
" empierrés.....	73-53
" aplanis.....	34-75
Nombre moyen de milles entretenus	848-56.
Nombre moyen d'hommes employés à la construction chaque jour,	2,416.
Nombre moyen d'auxiliaires employés chaque jour à la construction,	3,684.
Nombre moyen d'hommes employés chaque jour à l'entretien des voies,	3,070.

INSPECTION RIGOREUSE DES POISSONS EN CONSERVE

Amendements à la loi donnant des pouvoirs plus étendus viennent en vigueur le 15 décembre.

Le ministère du Service naval administre cette partie de la loi des viandes et aliments en conserve qui se rapporte aux chairs de poisson. Grâce au personnel extérieur du service des pêcheries, il s'exerce une inspection systématique et une surveillance étroite de chaque entrepôt de mise en conserve, de la propreté du personnel, des produits mis en conserve et de la manutention en général. Le public apprendra sans doute avec plaisir que la loi a été amendée l'an dernier, que de nouveaux règlements ont été préparés et adoptés en vue de rencontrer les besoins de cette industrie.

Les amendements à la loi qui viennent en vigueur le 15 décembre 1918 pourvoient entre autres choses:

- 1) à l'inspection de tout poisson mis en conserve et ce durant toute l'opération de la mise en conserve;
- 2) à l'étiquetage de chaque boîte du nom et de l'adresse de l'empaqueteur (ou de commerçant de poisson qui le reçoit directement de l'empaqueteur); à une description de la sorte de poisson (dans le cas du saumon de la Colombie-Britannique, il faut mentionner l'espèce), et le poids net du poisson contenu dans la boîte;
- 3) à la saisie de tout poisson impropre et en mauvais état qu'on destinait à la mise en conserve;
- 4) à l'étiquetage exact du poisson en conserve importé au Canada de manière à indiquer la sorte et la qualité, l'endroit de la mise en conserve, le nom et l'adresse de l'empaqueteur et de l'importateur.

LE SOIN DES ALIÉNÉS DE LA GUERRE.

[Suite de la page 3.]

discretion du département, une somme ne dépassant pas \$25 par année, pour chaque 5 pour 100 de sa maladie dépassant les 80 pour 100, pour toute la période qu'il aura été sous les soins du département.

En vertu du nouvel arrêté en conseil, le bureau des commissaires des pensions n'entre en relation avec le soldat que lorsque ce dernier est laissé à sa responsabilité personnelle, alors qu'il devient question de lui accorder une pension ou une allocation, suivant le cas, dont le chiffre sera déterminé par le bureau.

SOINS À DONNER AUX ALIÉNÉS.

La branche est de plus autorisée à s'occuper des soins à donner aux aliénés qui ont servi dans les forces navales militaires des alliés, sauf à rendre compte des frais encourus. On a pourvu aussi à ce que la branche puisse fournir au surintendant des hôpitaux où les aliénés sont soignés, une avance qui leur permette de fournir aux malades du tabac ou autres articles de confort. Cette avance sera portée contre le montant payable au soldat s'il guérit; mais s'il ne guérit pas, cette charge sera annulée.

Une clause qui donne à la branche le pouvoir d'établir les hôpitaux pour aliénés qu'elle jugera nécessaires est précisément celle qui fait prévoir des développements sur les moyens de faciliter les guérisons.

Au sujet de la multiplicité des cas de chocs nerveux causés par les obus, un état physiologique purement temporaire, on s'est fait dans le peuple, une idée exagérée du nombre des soldats qui ont perdu la raison pendant leur service. On espère publier très prochainement un état officiel qui sera beaucoup plus encourageant que la plupart des gens, peu renseignés sur la situation, ne seraient actuellement portés à croire.

Les soldats canadiens ont aidé à l'Emprunt de la Liberté.

Environ 50 soldats canadiens de retour sont revenus au Canada après avoir pris part à la campagne de l'Emprunt de la Liberté aux Etats-Unis. Ils étaient répartis sur un vaste territoire aux Etats-Unis, et leurs discours sur la guerre firent lever bien des milliers de dollars de l'emprunt américain. Des soldats sont partis de Halifax, de Montréal, d'Ottawa, de Winnipeg et de Vancouver et parlèrent dans les états de New-York, Pensylvanie, Texas, Virginie, Missouri et Washington. Des arrangements furent faits par le département du Trésor des Etats-Unis avec le bureau d'Information britannique, le département de la Milice et le directeur de l'Information britannique. On peut juger de la façon dont leur travail fut apprécié, par une lettre du président de l'état de West-Virginia, qui, écrivant au sujet de trois officiers, s'exprimait comme suit: "Je ne crois pas que j'aie jamais rencontré des hommes mieux qualifiés qu'eux pour ce genre de travail. J'entretiens la plus grande estime pour ces messieurs."

Arrestation sans mandat.

La loi interdisant le chômage a été modifiée de façon à permettre à tout officier de la paix d'arrêter sans mandat toute personne qu'il a raison de croire en train de violer les dispositions de cette loi.